

PROVINCE

LIEGE

VILLE

LIEGE

SOGEPRO R.L.B.

Rue de Juprelle, 8
4432 ALLEUR

CONSTRUCTION DE 4 HABITATIONS,

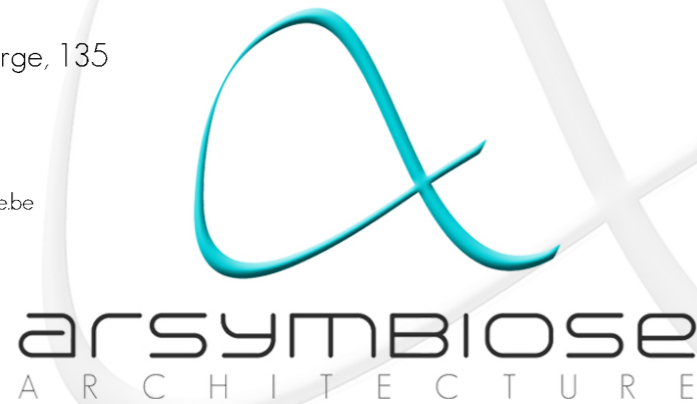
Rue DE LANTIN - 4000 ROCOURT

CADASTRE LIEGE / 29ème Division / Sect. B n° 341 G pie

B.A.U.C. JOSSE & TIMMERMANS sc sprl

Rue Sainte Walburge, 135
4000 LIEGE

tel / 04 362 19 29
fax / 04 362 19 28
email / liege@arsymbiose.be



Gérants associés

Stéphanie JOSSE & Eric TIMMERMANS

EAP PUL PU PE

- SITUATION
- FACADE AVANT
- COUPE CC
- IMPLANTATION
- FACADE GAUCHE
- REMARQUES
- PLAN SOUS SOL
- FACADE ARRIERE
- PROFIL GAUCHE
- EGOUTTAGE
- FACADE DROITE
- PERSPECTIVES
- PLANS REZ
- COUPE AA
-
- PLAN ETAGE
- COUPE BB
-

N° DE FEUILLE(S):

DATE : 28/04/2021

ECHELLE(S): 1/200 - 1/100

DAO : G. LAMBERT

DATE	OBJET
24/03/22	Adaptations suite au plan de voirie
02/08/22	Adaptations suite au plan de voirie et remarques AC
13/12/22	Adaptations suite aux remarques AC

POUR ACCORD

RENDEUR

ARCHITECTES

ENTREPRENEURS

ADMINISTRATION



Les mesures doivent être vérifiées sur site par les entrepreneurs. Les plans restent la propriété des auteurs de projet ; Les rendeurs sont responsables des limites de leur propriété ; Un bureau d'études doit être désigné par l'entrepreneur en accord avec le Maître d'ouvrage pour l'étude des bétons armés, des charpentes, des poutrelles et de la stabilité générale de la construction. Les cotations figurant au plan concernant ces postes sont données à titre indicatif et n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'auteur de projet.

POSTES

MATERIAUX

01	MACONNERIE D' ELEVATION	BRIQUES TON ROUGE-BRUN VIEILLE MEUSE VANDERSANDEN
02	TOITURE	TUILE TERRE CUITE TON GRIS FONCE
03	MENUISERIE EXTERIEURE	CHASSIS PVC TON GRIS SOIE RAL 7044
04	MENUISERIE EXTERIEURE	CHASSIS PVC TON GRIS PIERRE RAL 7030
05	SEUILS ET ENCADREMENTS	PIERRE DE TAILLE
06	CHENEUX, T.D., ET SOLINS	ZINC TON NATUREL
07	PLANCHES DE FACE	ZINC TON NATUREL
08	COUVRE - MURS	RIVE ALU
09	SOUCHES DE CHEMINEE	ARDOISES TON GRIS FONCE
10		

TECHNIQUE

CHAUFFAGE	CHAUDIERE GAZ A CONDENSATION
EAU CHAUDE SANITAIRE	COUPLE A LA CHAUDIERE
VENTILATION	SYSTEME C + SMART ZONE

EGOUTTAGE

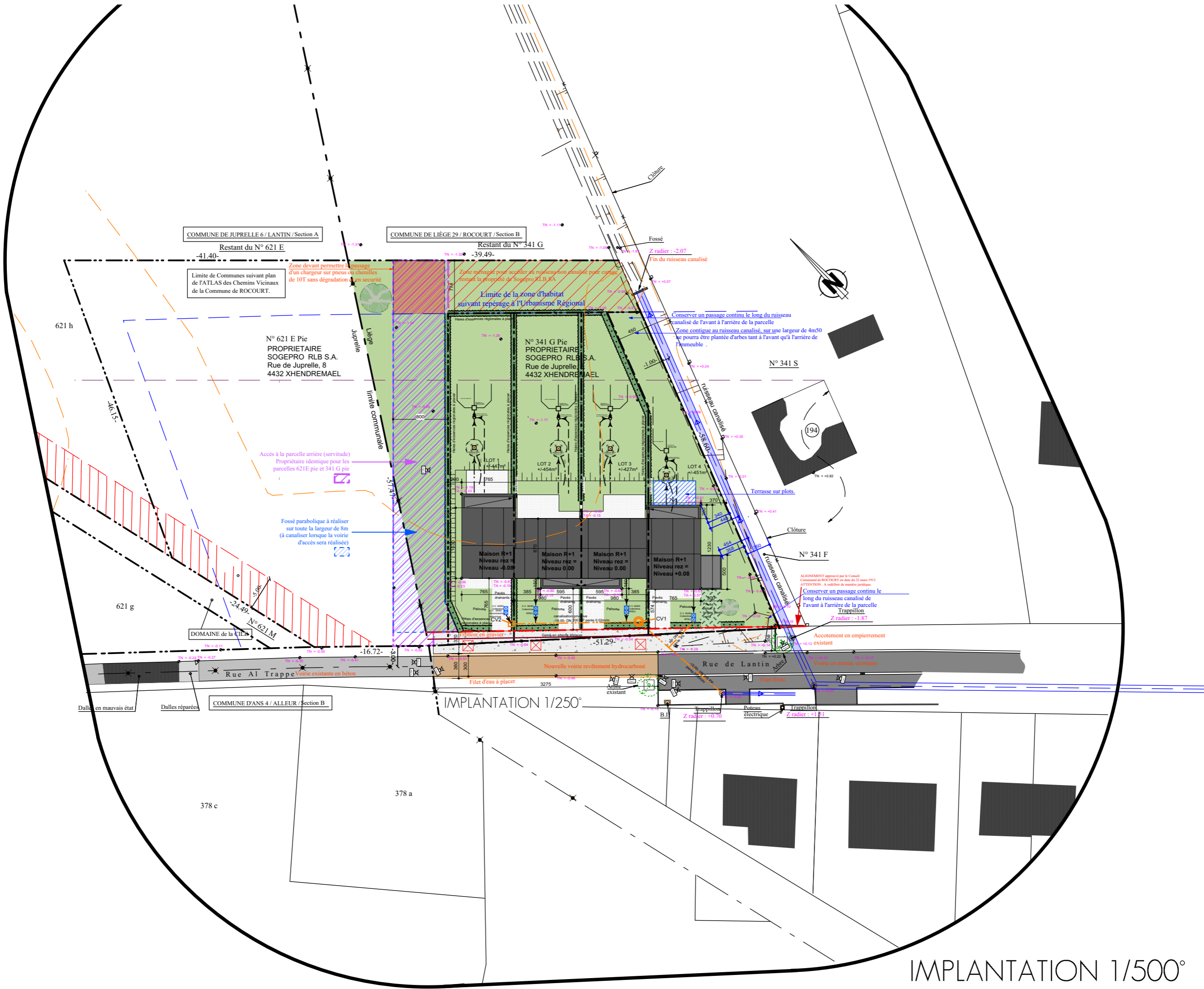
EAUX USESS	VERS RESEAU PRIVATIF (Voir plans géomètre)
EAUX DE PLUIE	CITERNE 10.000 LITRES VERS DRAIN DE DISPERSION

Execution de l'entreprise conforme aux documents de base (Plans, Cahier spécial des charges), toutes les dimensions sont à vérifier avant l'exécution des travaux.

Toutes les dimensions figurant dans les plans et coupes représentent les cotes entre murs, entre mur et cloison ou entre cloisons, sans tenir compte des différents revêtements (plafonnage, carrelage, ...) de ceux ou de celle-ci.

Lors de l'implantation, le niveau 000 devra impérativement être fixe en fonction du niveau de raccordement à l'égout public (s' il existe).

Les ouvrages de stabilité sont portés aux plans à titre indicatif et devront être vérifiés et adaptés par l'ingénieur responsable des études.



COMMUNE DE JUPRELLE 6 / LANTIN / Section A
Restant du N° 621 E
-41.40-

COMMUNE DE LIÈGE 29 / ROCOURT / Section B
Restant du N° 341 G
-39.49-

Limite de Communes suivant plan de l'ATLAS des Chemins Vicinaux de la Commune de ROCOURT.

N° 621 E Pie PROPRIÉTAIRE SOGÉPRO RLB S.A. Rue de Juprelle, 8 4432 XHENDREMAEL

N° 341 G Pie PROPRIÉTAIRE SOGÉPRO RLB S.A. Rue de Juprelle, 8 4432 XHENDREMAEL

N° 341 S

N° 341 F

DOMAINE de la CILIS
N° 621 M

COMMUNE D'ANS 4 / ALLEUR / Section B

IMPLANTATION 1/250°

IMPLANTATION 1/500°

Zone devant permettre le passage d'un chargeur sur pneus ou chenilles de 10T sans dégradation et en sécurité

Zone ménagée pour accéder au ruisseau non canalisé pour curage restant la propriété de Sogepro RLB S.A.

Limite de la zone d'habitat suivant repérage à l'Urbanisme Régional

Fossé
Z radier : -2.07
Fin du ruisseau canalisé

Conservé un passage continu le long du ruisseau canalisé de l'avant à l'arrière de la parcelle
Zone contigue au ruisseau canalisé, sur une largeur de 4m50 qui pourra être plantée d'arbres tant à l'avant qu'à l'arrière de l'immeuble.

Accès à la parcelle arrière (servitude) Propriétaire identique pour les parcelles 621E pie et 341 G pie

Fossé parabolique à réaliser sur toute la largeur de 8m (à canaliser lorsque la voirie d'accès sera réalisée)

Terrasse sur plots

Conservé un passage continu le long du ruisseau canalisé de l'avant à l'arrière de la parcelle Trappillon
Z radier : -1.87

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Nouvelle voirie revêtement hydrocarboné

Rue de Lantin

Dalles en mauvais état
Dalles réparées

378 c

378 a

B.I

Trappillon

Bateau électrique

Trappillon

Z radier : +0.70

Z radier : +1.81

ALIENEMENT approuvé par le Conseil Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A mettre de manière permanente

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

Accotement en empiérement
+0.19 existant
Voie en terrasse existante

COMMUNE DE JUPRELLE 6 / LANTIN / Section A

COMMUNE DE LIÈGE 29 / ROCOURT / Section B

Restant du N° 621 E

Restant du N° 341 G

-41.40-

-39.49-

Fossé

Z radier : -2.07

Fin du ruisseau canalisé

Limite de Communes suivant plan de l'ATLAS des Chemins Vicinaux de la Commune de ROCOURT.

Zone devant permettre le passage d'un chargeur sur pneus ou chenilles de 10T sans dégradation et en sécurité

Zone ménagée pour accéder au ruisseau non canalisé pour curage restant la propriété de Sogepro RLB SA

Limite de la zone d'habitat suivant repérage à l'Urbanisme Régional

Conservier un passage continu le long du ruisseau canalisé de l'avant à l'arrière de la parcelle

Zone contigue au ruisseau canalisé, sur une largeur de 4m50 ne pourra être plantée d'arbres tant à l'avant qu'à l'arrière de l'immeuble.

N° 621 E Pie
PROPRIETAIRE
SOGEPRO RLB S.A.
Rue de Juprelle, 8
4432 XHENDREMAEL

N° 341 G Pie
PROPRIETAIRE
SOGEPRO RLB S.A.
Rue de Juprelle, 8
4432 XHENDREMAEL

N° 341 S

Juprelle
Liege
limite communale

Accès à la parcelle arrière (servitude)
Propriétaire identique pour les parcelles 621E pie et 341 G pie

Fossé parabolique à réaliser sur toute la largeur de 8m (à canaliser lorsque la voirie d'accès sera réalisée)

Terrasse sur plots.

Clôture

N° 341 F

Maison R+1
Niveau rez = Niveau -0.08

Maison R+1
Niveau rez = Niveau 0.00

Maison R+1
Niveau rez = Niveau 0.00

Maison R+1
Niveau rez = Niveau +0.08

ALIGNEMENT approuvé par le Conseil Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.

Conservier un passage continu le long du ruisseau canalisé de l'avant à l'arrière de la parcelle Trappillon

Z radier : -1.87

Accotement en empiérement existant

Voirie en tarmac existante

DOMAINE de la CILE

N° 621 M

TN = -0.11

v = -0.24 TN = -0.27

TN = -0.55

-16.72-

3.00

TN = -0.62

TN = -0.51

TN = -0.45

TN = -0.49

TN = -0.54

TN = -0.28

TN = -0.14

TN = +0.13

TN = +0.07

TN = +0.10

TN = +0.16

TN = +0.09

TN = +0.14

TN = +0.22

TN = +0.10

TN = +0.07

Rue Al Trappe Voirie existante en béton

Nouvelle voirie revêtement hydrocarboné

Filet d'eau à placer

Filet d'eau

Rue de Lantin

Arbre existant

Arbre

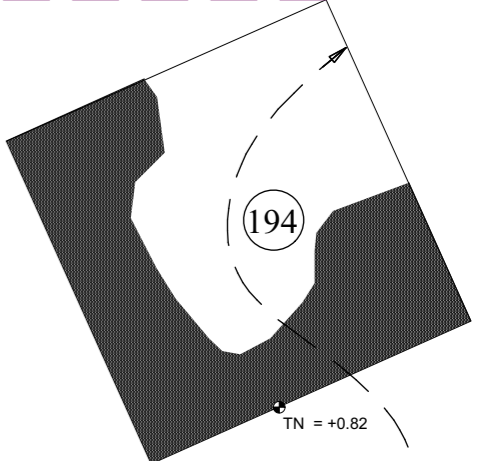
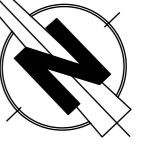
COMMUNE D'ANS 4 / ALLEUR / Section B

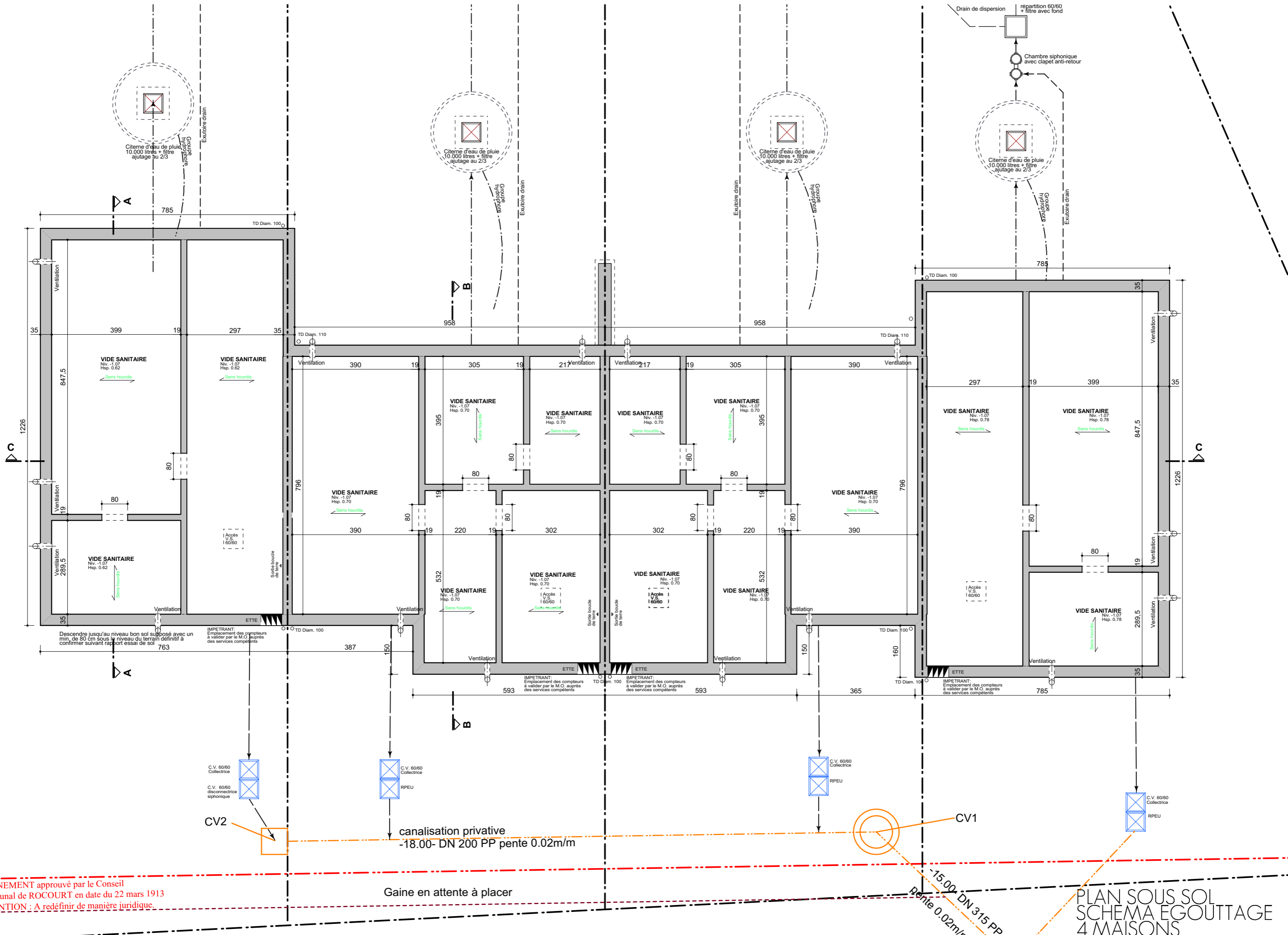
IMPLANTATION 1/250°

Z radier : +0.70

Poteau électrique

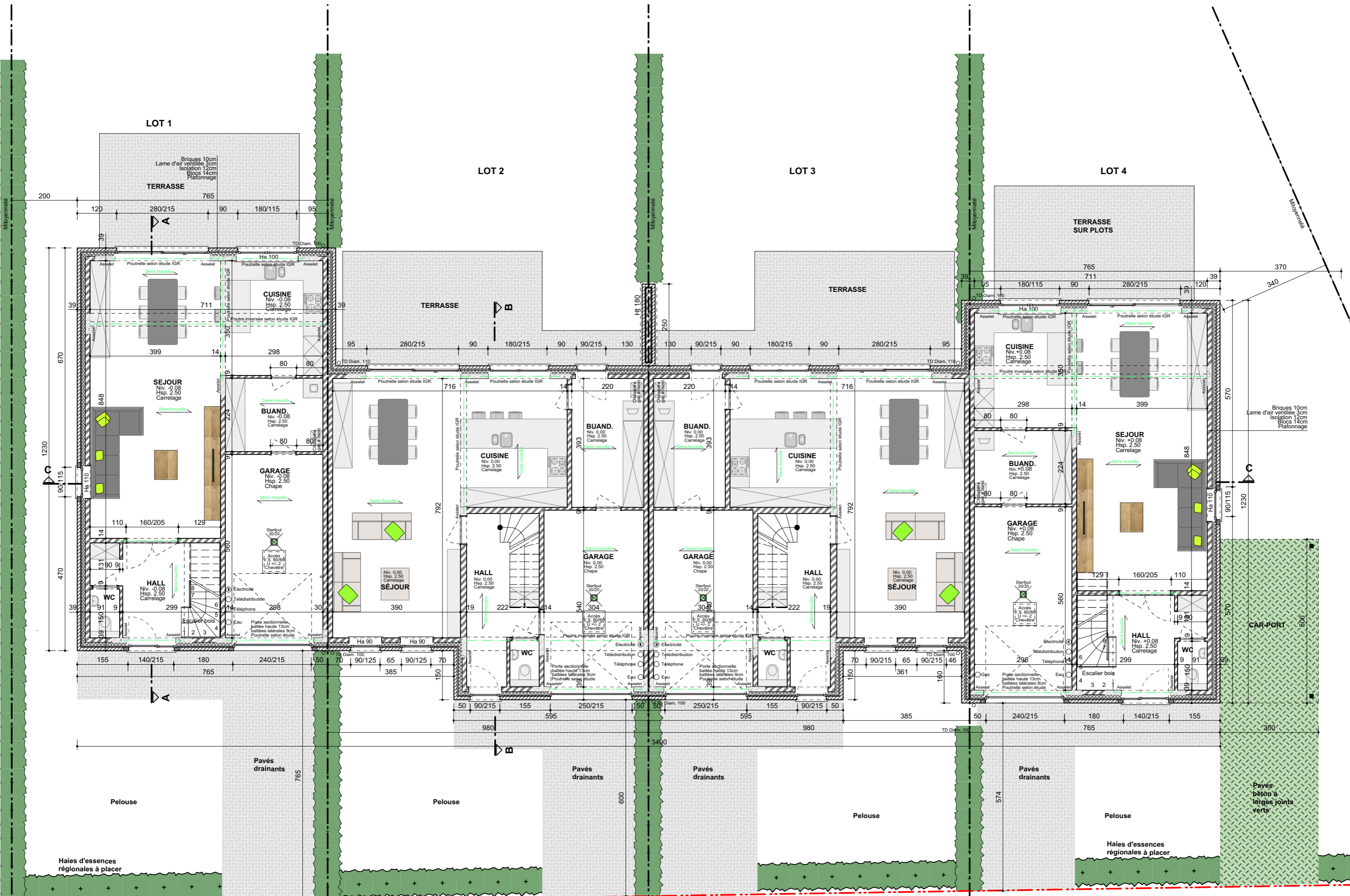
Z radier : +1.51





ALIGNEMENT approuvé par le Conseil
Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.

PLAN SOUS SOL
SCHEMA EGOUTAGE
4 MAISONS



ALIGNEMENT approuvé par le Conseil
Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.

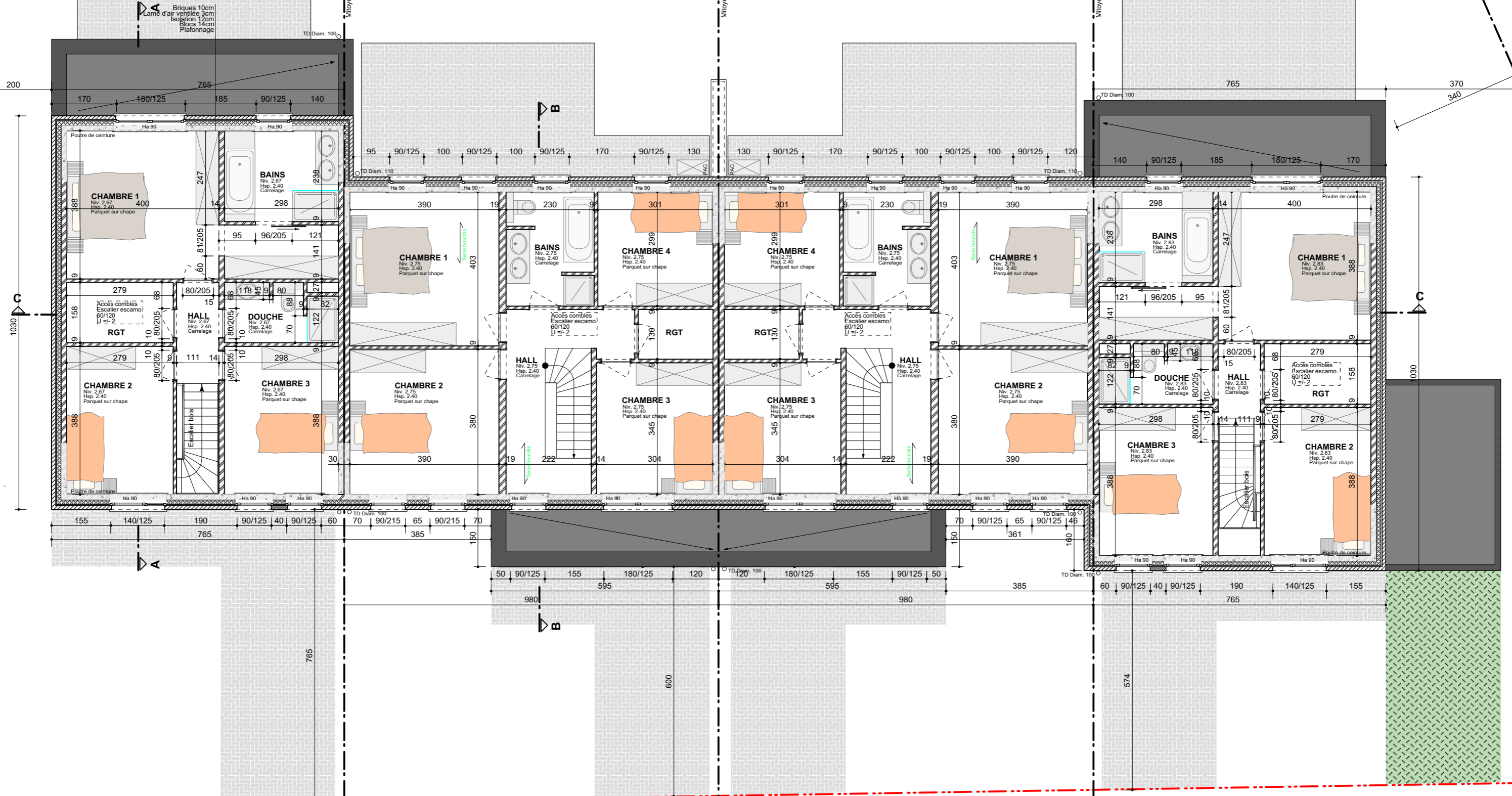
PLAN REZ
4 MAISONS

LOT 1

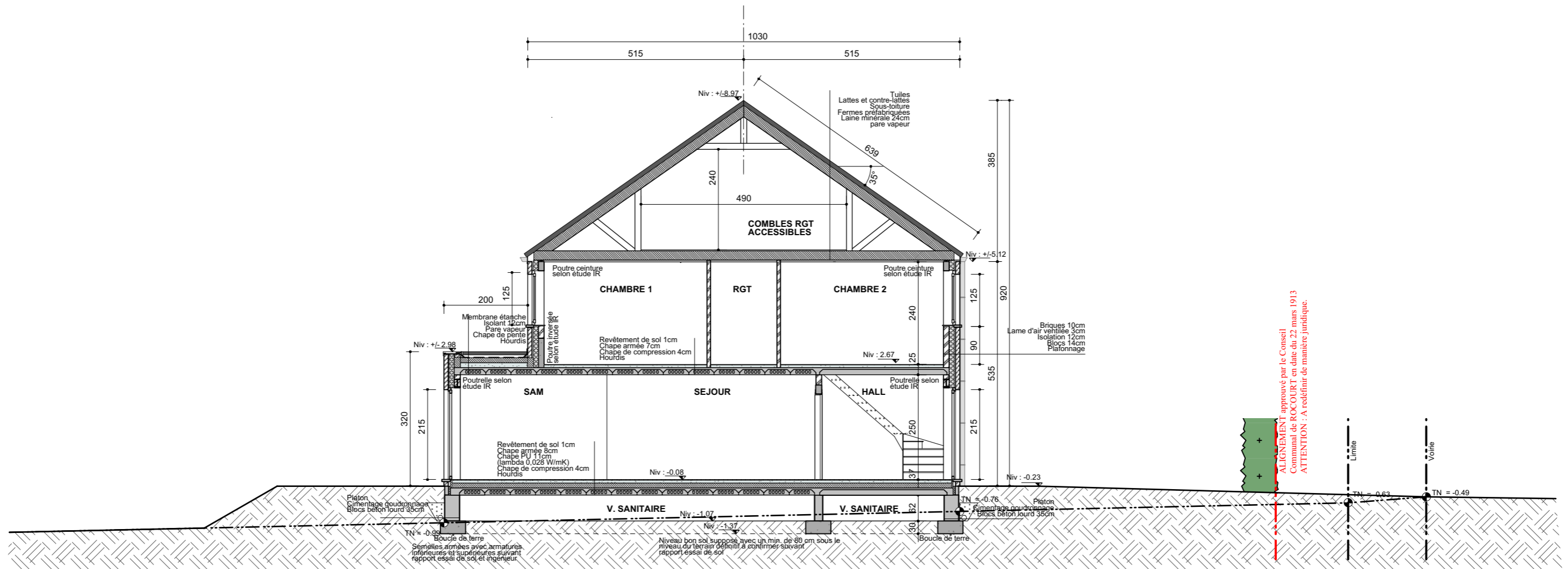
LOT 2

LOT 3

LOT 4

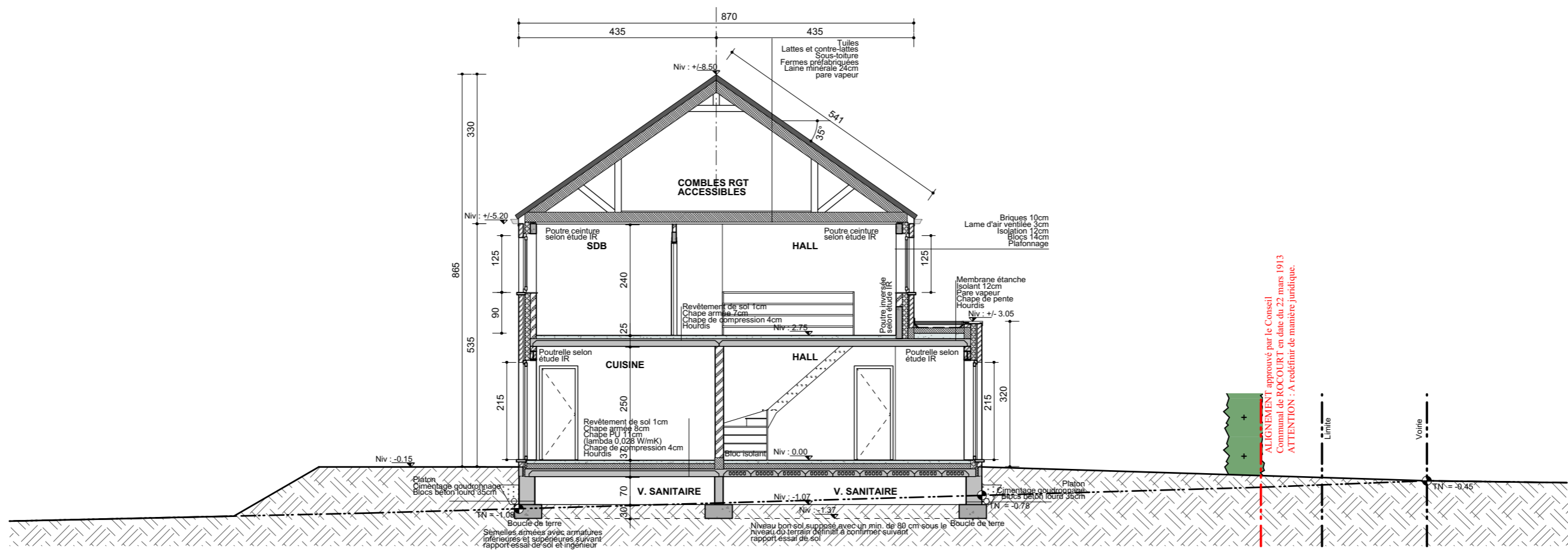


↑ ALIGNEMENT approuvé par le Conseil
Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.



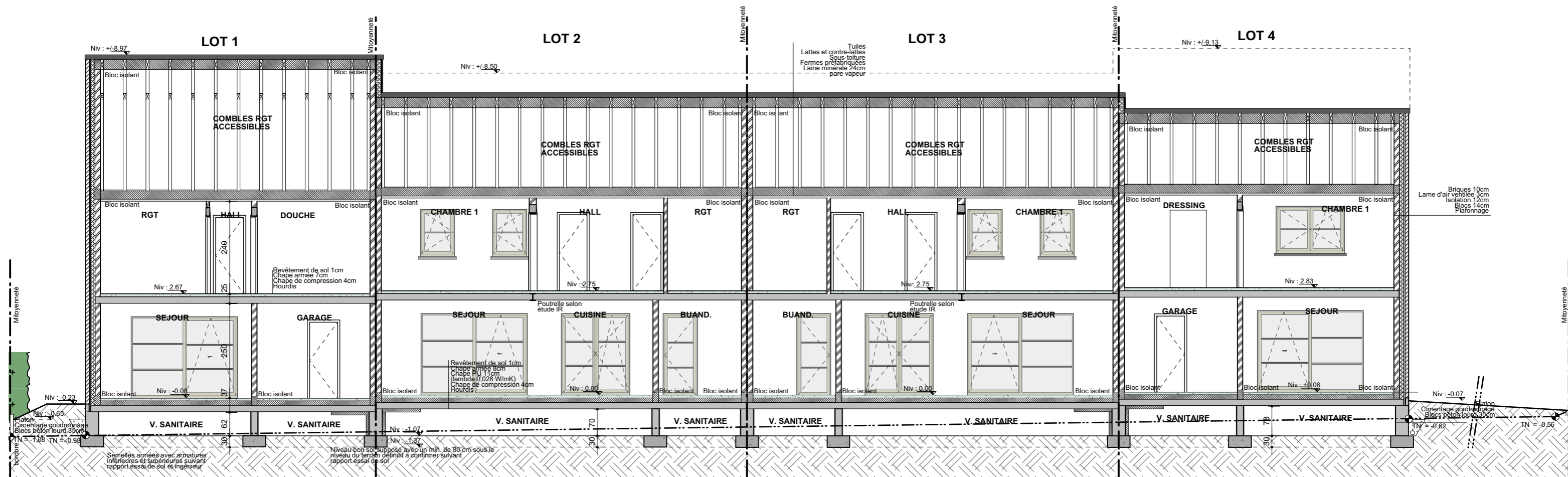
ALIGNEMENT approuvé par le Conseil
Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.

COUPE SCHEMATIQUE AA



ALIGNEMENT approuvé par le Conseil
 Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
 ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.

COUPE SCHEMATIQUE BB



COUPE SCHEMATIQUE CC



FACADE AVANT
4 MAISONS 1/200°



FACADE ARRIERE
4 MAISONS 1/200°

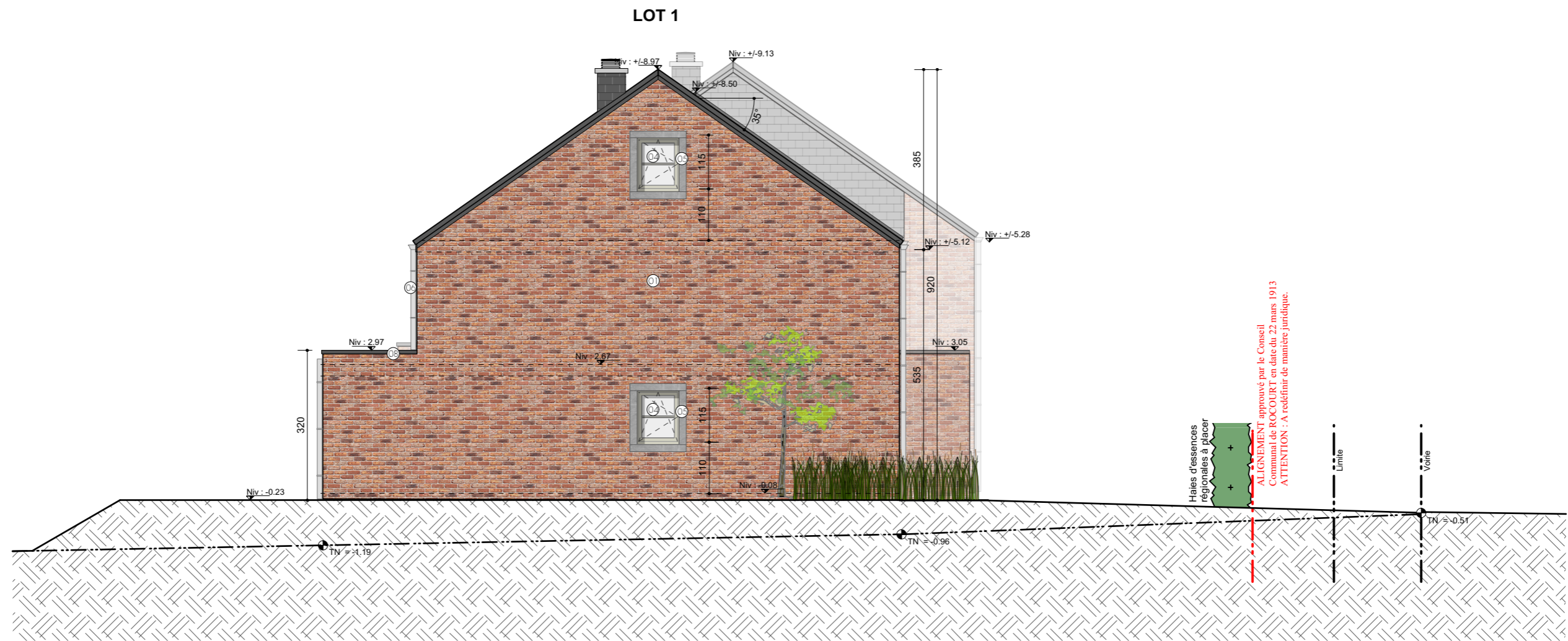
LOT 4



ALIGNEMENT approuvé par le Conseil
Communal de ROCOURT en date du 22 mars 1913
ATTENTION : A redéfinir de manière juridique.

Haies d'essences
régionales à placer

FACADE DROITE
4 MAISONS



FACADE GAUCHE
4 MAISONS